****

**"Automne Photographique en Champsaur 2020"**

**Forest-Saint-Julien (Hautes-Alpes)**

**03 et 04 octobre 2020**

**APPEL A PARTICIPATION**

« REGARDS ALPINS », association de promotion de la photographie d'auteur au sein de l'Arc Alpin, organise la 8ème édition des rencontres : "Automne Photographique en Champsaur".

**Les 03 et 04 octobre 2020 :**

* à la salle des fêtes de Manse,
* sur la commune de Forest-St-Julien (Hautes-Alpes).

**Cette manifestation sera ouverte gratuitement au public :**

* le samedi et le dimanche de 10h à 19 heures.

**Participants concernés**

**Ces rencontres sont ouvertes :**

* à tout photographe et auteur(e) photographe, professionnel(le) ou amateur,
* et à tout autre artiste et auteur(e) utilisant la photographie comme outil ou support.

**Proposant des œuvres :**

* en rapport avec le thème proposé pour cette édition 2020 abordé sous tous ses aspects possibles et imaginables : réels ou imaginaires, traitant les thématiques humaines, économiques, ethnographiques, naturalistes, scientifiques, environnementales, architecturales, historiques... (liste non exhaustive).

**Thématique proposée**

L'association "Regards Alpins" organisatrice de l'Automne Photographique en Champsaur lance un appel à participation sur le thème :

**Dialogue photographique avec…**

**Alice au pays des merveilles**

**(et Lewis Carroll)**

Cette manifestation se déroulera avec le soutien et la participation de Lawrence Gasquet (professeur à l’Université Jean Moulin – Lyon 3, en littérature et esthétique britanniques, spécialiste de l’œuvre de Lewis Carroll et spécialiste de l’image, elle travaille également sur l’histoire de la photographie).

Dans ce cadre seront retenues les propositions des artistes dont les œuvres et leur mise en espace entreront en résonance avec les œuvres de Lewis Carroll, et tout particulièrement son ouvrage « Alice au pays des merveilles. »

Seront privilégiés les travaux d'auteurs démontrant une réelle interprétation personnelle et originale de l'univers et des idées développées par l’auteur.

Une attention particulière sera également portée à des propositions artistiques conjointement proposées par des photographes en association avec d'autres artistes (autres photographes, plasticiens, peintres, illustrateurs, sculpteurs, graveurs, écrivains, poètes...).

**Exigences artistiques**

Lors de l'exposition, chaque artiste devra accompagner ses œuvres des textes qui auront guidé son inspiration et d'une note expliquant sa démarche artistique.

Il disposera de toute liberté pour choisir la forme de présentation et de mise en espace qui lui convient (dans la limite de l'espace alloué et des contraintes techniques et de sécurité du lieu de l'exposition).

La sélection des artistes retenus sera effectuée par les soins de l'association "Regards Alpins" sur leur capacité à présenter :

* une série d’œuvres cohérentes;
* une démarche créative et artistique en adéquation avec le thème proposé;
* une réelle originalité aussi bien dans la façon de traiter ce thème que dans la manière de le présenter et le mettre en valeur.

Une grande latitude dans les modalités d'expression artistique est laissée à la libre appréciation des artistes, y compris dans la possibilité de croiser le médium photographique avec d'autres techniques d'expression dans des œuvres composites (peinture, écriture, graphisme, sculpture, calligraphie, dessin...).

**Caractéristiques des œuvres**

**Sur les plans techniques, sont acceptés tous travaux, toutes techniques et tous supports dès lors que le médium photographique est présent, c'est-à-dire :**

* photographies numériques (retravaillés informatiquement ou non), photos instantanées; photographies argentiques, techniques anciennes, sérigraphies, sténopés...
* toutes recherches plasticiennes faisant appel à la photographie ou intervenant en complémentarité avec elle;
* tous types d'œuvres et d'installations en deux ou trois dimensions.

**Sélection des exposants**

**Les dossiers de candidatures doivent être soumis à l'association "Regards Alpins" avant le 30 juin 2020, dernier délai.**

* au vu des dossiers de candidature reçus, un jury constitué par les soins de l’Association "Regards Alpins" effectuera une sélection des œuvres répondant le mieux au thème et aux critères détaillés ci-dessus;
* les choix du jury sont de son entière responsabilité, et sont sans appel.

Les candidats retenus seront avisés individuellement des choix du jury, par courrier postal ou électronique, au plus tard le 30 juillet 2020. La liste de ces candidats sera rendue publique sur le site http://regards-alpins.eu.

**Distinctions**

L’association "Regards Alpins" organise pendant la durée de la manifestation une consultation du public en vue de l'attribution du **"Prix du public"**.

L’association "Regards Alpins" met également en place des **"Prix du Jury"** qui seront décernés par un jury indépendant, composé de professionnels et spécialistes qualifiés du milieu artistique :

* Grand prix du jury;
* Prix spécial du jury;
* Coup de cœur du jury.

Est également décerné un **"Prix des artistes"**, où les artistes exposant sont invités à voter pour leurs pairs.

*Non dotés, ces prix sont honorifiques. Ils ouvrent toutefois la possibilité à leurs lauréats de se voir proposer des expositions de leurs travaux dans plusieurs lieux et manifestations partenaires de l'Automne Photographique en Champsaur.*

**Candidature**

Pour voir sa candidature examinée, chaque artiste doit faire parvenir à l'association "Regards Alpins", par tout moyen à sa convenance, et **avant le 30 juin 2020**, un dossier constitué des éléments suivants :

* une note de présentation de son projet artistique, incluant les différentes références à l’œuvre de Lewis Carroll qui le guident dans son travail;
* une sélection des photographies et/ou des œuvres composites qu'il envisage d'exposer.
* une note de présentation biographique;
* une fiche technique précisant les besoins nécessaires à la mise en place du projet (supports, dimensions, surface, accrochage, mise en espace...). *NB : En cas de candidature retenue un dialogue s'engagera entre l'artiste et les organisateurs afin d'adapter au mieux les besoins aux possibilités matérielles et techniques du lieu d'exposition;*
* son adhésion à l'association Regards Alpins (20,00 euros pour une année) et une participation de 20,00 euros aux frais de dossier et d'organisation de la manifestation (NB : ces deux montants ne seront débités que pour les candidatures retenues).
* Une participation de 10,00 euros est demandée pour chaque co-exposant éventuel, au titre d'une participation forfaitaire aux frais de dossier et d'assurance.

**Les différents documents-types nécessaires à la constitution du dossier de candidature sont téléchargeables sur le site http://regards-alpins.eu**

**Conditions de participation**

Le participant sélectionné s'engage :

* à prendre à sa charge les coûts des tirages et supports des photos et autres œuvres et documents qu'il souhaite présenter;
* à être présent durant les deux journées de la manifestation;
* à assurer le transport, l'accrochage et le décrochage de ses œuvres.

Le participant autorise l'association "Regards Alpins" à reproduire et utiliser partiellement ou totalement ses œuvres aux seules fins de promotion et compte-rendu de la manifestation "Automne Photographique en Champsaur".

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, l'association "Regards Alpins" se réserve le droit d'écourter ou d'annuler cette manifestation, et ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice subit par les participants.

Droits des tiers :

* il est bien évident que la législation sur le droit à l'image s'applique sans restriction à toutes les œuvres présentées;
* en conséquence, les auteurs sont les seuls responsables de tous les droits relatifs au œuvres qu'ils présentent;
* les œuvres représentant des personnes reconnaissables, ou des biens mobiliers ou immobiliers soumis au droit à l'image, devront être accompagnées d'une autorisation dûment signée des personnes ou ayants-droits concernés;
* si l'auteur n'est pas en mesure de fournir lesdites autorisations, il engage sa responsabilité pleine et entière;
* en aucun cas, l'association "Regards Alpins" ne pourra être tenue pour responsable en cas de litige;
* l'association "Regards Alpins" se réserve le droit, après échange avec l'artiste et demande d’explications, de refuser d'exposer des œuvres susceptibles de contrevenir à la législation sur le droit à l'image

Vente des œuvres :

* l’exposant peut vendre ses œuvres sur place, sous sa seule et entière responsabilité, et à condition qu'elles aient un rapport avec le thème de la manifestation;
* par souci de cohérence et de qualité de l’exposition, il est expressément demandé à l'exposant d’éviter, dans la mesure du possible, de décrocher ses œuvres durant la tenue de la manifestation, et donc de privilégier en cas de vente la réservation de l’œuvre jusqu'à la fin des rencontres. Dans ce cas, il pourra signaler clairement l’œuvre réservée par une pastille;
* aucun pourcentage n’est prélevé par l’association sur la vente des œuvres;
* chaque participant s’engage à être en règle vis-à-vis de l’administration fiscale. L'association "Regards Alpins" ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de ventes effectuées selon des conditions non conformes à la législation en vigueur.

**Leur sélection implique de la part des candidats l'acceptation pleine et entière du présent document et des modalités de déroulement de la manifestation.**

**Contacts**



**ASSOCIATION "REGARDS ALPINS"**

Site internet : http://regards-alpins.eu

Mel : contact@regards-alpins.eu

https://www.facebook.com/RegardsAlpins